

DÉCISION DU MAIRE N°DEC20240180
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE LA LOIRE DANS LE
CADRE DU FONDS DE SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS LOCAUX – 80ÈME
ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE SAINT-CHAMOND**

Le maire de la commune de Saint-Chamond,

Vu les articles L. 2122-22, L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20200022 du conseil municipal en date du 29 juin 2020, visée pour valoir récépissé le 1er juillet 2020 portant délégation d'attributions au maire en application du code général des collectivités territoriales,

Vu la mise en place par le Ministère des Armées, délégué au Ministère de l'Intérieur des Outre-Mer du Fonds de soutien financier aux projets locaux

Considérant que la commune peut répondre à cet appel à projet par le dépôt de dossiers de demandes de subventions,

DÉCIDE

Art. 1^{er} - De présenter l'opération suivante dans le cadre du Fonds de soutien financier aux projets locaux :

PROJET	COÛT DE L'OPÉRATION TTC	SUBVENTION SOLLICITÉE TAUX 25 %
80ème anniversaire de la Libération de Saint-Chamond	6 300 €	1 575 €

Le montant total de cette demande de subvention est estimé à 1500€.

Cette opération a été programmée sur l'année 2024.

Art. 2 - Un dossier de demande de subvention pour l'opération citée à l'article 1^{er} est déposé auprès de la Préfecture de la Loire pour solliciter une aide financière au titre de Fonds de soutien financier aux projets locaux.

Art. 3 - La recette correspondante sera affectée au budget principal – chap 13 de l'exercice 2024.

Art. 4 – La présente décision dont il sera rendu compte à la prochaine réunion du conseil municipal, sera publiée et transmise au préfet de la Loire.

Art. 5 - Le directeur général des services de la ville et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Art. 6 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois qui suivent sa notification. Le tribunal administratif de Lyon pourra être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Chamond, le 29 octobre 2024



Le maire, Axel DUGUA



Saint-Étienne, le **23 SEP. 2024**

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 21 juin dernier, vous avez été informés de la mise en place d'un fonds de soutien financier aux projets locaux par le ministère des Armées, délégué au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

À ce jour, le comité départemental n'a pas reçu de demande de financement pour votre projet labellisé.

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de la Mission du 80^e anniversaire ou du comité départemental, je vous rappelle les conditions nécessaires et cumulatives qui sont les suivantes :

- présenter un projet labellisé 80^e anniversaire de la Libération ;
- présenter un budget consolidé de l'activité où la subvention ne dépasserait pas, sauf exception, 25 % du budget ;
- ne pas bénéficier d'autres financements de l'État ;
- dans le cas d'une personne morale, afficher 2 ans d'existence.

Pour votre complète information, le fonds de soutien financier doit être engagé pour l'année 2024 et ne sera pas reconduit pour l'année 2025. Par conséquent, il vous est demandé de transmettre votre demande consolidée avant le 4 novembre 2024.

Vous trouverez, ci-joint, les formulaires et annexes à remplir pour déposer votre demande. Ces documents devront être adressés à l'adresse mail suivante : **pref-representation@loire.gouv.fr** ou envoyés par courrier à l'attention du : **Bureau de la représentation de l'État et des affaires réservées**, 2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1.

Tous les renseignements relatifs à la labellisation et aux financements sont disponibles en ligne, sur le site de la préfecture www.loire.gouv.fr [rubrique actions de l'État / élections, citoyenneté et cérémonies / protocole et cérémonies officielles], notamment les documents à renseigner pour tout dépôt d'une demande.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet


Alexandre ROCHATTE

Dossier de demande de subvention Collectivité territoriale

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le

ID : 042-214202079-20241029-DEC20240180-AU

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande de subvention :

- Des informations pratiques présentant le document à remplir et le circuit suivi par votre dossier (page 2 de cette chemise)
- La liste des pièces à joindre au document rempli (page 3 de cette chemise)
- Une demande de subvention à compléter (fiches 1 à 3) :

Cocher ci-dessous la case correspondant à votre cas

X pour une première demande

pour le renouvellement d'une demande

Informations pratiques

Comment se présente le dossier à remplir?

➔ Fiche n° 1 : Présentation de la collectivité

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec l'administration.

Vous présenterez les éléments d'identification de votre collectivité

- nom de l'autorité (Maire, président du Conseil général, régional, du syndicat ou de la communauté de communes,)
- adresse précise
- identification et coordonnées (n° tél, adresse électronique) de la personne responsable du dossier

➔ Fiche n° 2 : Description de l'action

Cette fiche est *une description de l'action (ou des actions)* projetée(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention et en présente le budget prévisionnel.

Cette fiche est très importante tant pour l'administration dont vous demandez l'aide que pour la réussite même de l'action que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.

➔ Fiche n° 2 1: Budget prévisionnel de l'action

Cette fiche doit impérativement être remplie par le porteur de projet, quelle que soit sa forme juridique

➔ Fiche n° 3: Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au **représentant légal de la collectivité, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.**

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

La liste des pièces à joindre se trouve page 3 de cette chemise.

Après le dépôt du dossier

Pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devrez transmettre au(x) service(s) qui vous les ont versés un compte-rendu financier de la subvention accordée, ainsi qu'un compte rendu qualitatif.

Ces documents doivent être transmis au(x) service(s) au plus tard dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la (ou les) subvention (s) a (ont) été attribuée(s).

Pièces à joindre à votre dossier

Vous devez joindre :

Pour une première demande :

Merci de joindre au dossier la délibération approuvant l'opération, assurant que la totalité des crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la collectivité et sollicitant l'aide du ministère de la défense

Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée¹ :

Le dernier **rapport annuel d'activité** et les **derniers comptes approuvés** de votre collectivité.

Le **compte rendu complet** de l'action financée (qualitatif et quantitatif, notamment bilan financier en recettes et dépenses).

¹.la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé

Présentation de votre collectivité

1

Identification

Nom de votre collectivité : COMMUNE DE SAINT-CHAMOND

Adresse : AVENUE PINAY

Code postal : 42400

Commune : SAINT CHAMOND

Téléphone : 04 77 31 05 05

Télécopie :

Mél : ville@saint-chamond.fr

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal :

Commune :

Numéro SIRET	21420207900015
--------------	----------------

Identification du représentant légal et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal :

Nom : DUGUA

Prénom : Axel

Qualité : Maire

Mél : dugua.axel@saint-chamond.fr

La personne chargée du dossier :

Nom : CRISTACHE

Prénom : Mariana

Mél : cristache,mariana@saint-chamond.fr

Téléphone : 04 77 31 05 07 – 06 75 93 34 08

Autres informations pertinentes relatives à votre collectivité que vous souhaitez indiquer

Description de l'action

2

Présentation de l'action

Contenus et objectifs de l'action (présentation synthétique de l'action qui doit faire l'objet d'une notice détaillée jointe au présent dossier) :

2024 est une année particulière en matière commémorative et mémorielle. Elle est marquée par le 80^{ème} anniversaire des débarquements et de la Libération d'une grande partie du territoire français. Saint-Chamond a été libérée de l'occupant à la fin du mois d'août 1944, avec des festivités le 27 août 1944. Chaque année, la ville organise une cérémonie commémorative début septembre pour célébrer cette date importante.

La Ville a décidé de donner une ampleur particulière à cet anniversaire. Ainsi elle a sollicité et obtenu une labellisation auprès de la Préfecture pour organiser différents événements.

Après une réunion avec le directeur de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), Monsieur Sylvain BISSONIER, et un recensement des ressources municipales, il a été décidé qu'en plus de la traditionnelle commémoration, la ville proposerait une exposition sur la libération et la résistance à Saint-Chamond, ainsi que la projection d'un film au cinéma VEO précédée de la présentation de témoignages de résistantes et de leurs familles. Les associations des anciens combattants de la Ville ont également été associées à cette organisation, certains membres apportant des idées de contenus et intervenants lors des événements.

Ainsi, les événements suivants ont été organisés dans ce cadre :

- **Du 31 août au 11 septembre 2024**, à la Médiathèque de Saint-Chamond : Exposition « Saint-Chamond et la résistance » réalisée en lien avec le service Archives de la Ville et avec les différentes associations saint-chamonnaises

Samedi 31 août : vernissage de l'exposition suivi d'un apéritif

- **Dimanche 1^{er} septembre 11h stèle Lamartine**, cérémonie commémorative du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Saint-Chamond, verre de l'amitié salle Lamartine

- **Mercredi 4 septembre 17h30**, cinéma VEO Grand Lumière, projection du film « Les femmes de l'ombre », précédée de témoignages de familles de résistants et déportés. Projection suivie d'un apéritif

Ces événements ont accueilli un public intéressé par la thématique et ont permis au public jeune de mieux connaître l'histoire de la Libération de Saint-Chamond. La Ville a pu préparer ces manifestations en collaboration avec ses différents partenaires : associations des anciens combattants, Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et a pu compter sur la présence des jeunes du Conseil Consultatif de la Jeunesse et sur l'appui du Cinéma Véo de Saint-Chamond.

Pour communiquer sur ces événements, la Ville a utilisé ses différents supports de communication :

- site internet
- réseaux sociaux
- panneaux électroniques d'affichage

Mais aussi la création et l'installation d'une chaussette et d'une bache affichées en ville, ainsi que des des affiches.

La Ville a profité de ces événements pour commander et distribuer des bleuets de France aux participants à la commémoration du 1^{er} septembre.

Public(s) cible(s) :

- associations des anciens combattants
- jeunes du Conseil Consultatif de la Jeunesse
- associations de la Ville
- habitants de Saint-Chamond
- habitants des communes environnantes

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

- les visiteurs de la Médiathèque (nombre difficilement identifiable)
- environ une cinquantaine de personnes lors du vernissage de l'exposition du 31 août
- 66 personnes à la projection du film du 4 septembre
- environ 150 personnes à la commémoration du 1^{er} septembre

Lieu(x) de réalisation :

Médiathèque de Saint-Chamond
Stèle Lamartine
Cinéma Véo

Date de mise en œuvre prévue :

- du 31 août au 11 septembre pour l'exposition
- le 1^{er} septembre pour la commémoration
- le 4 septembre pour la projection du film et les témoignages

Durée de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) :

12 jours

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

- nombre de participants présents
- nombre de partenariats et collaborations
- échanges avec différents participants aux événements
- outils conçus
- photographies

Budget prévisionnel de l'action projetée

2-1

CHARGES	MONTANT en euros ²	PRODUITS ³	MONTANT en euros
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	4 725
Achats	3 363	Subventions demandées	
Prestations de service		Etat : (précisez le(s) ministères sollicité(s) : Préfecture de la Loire	1 575
Matières et fournitures			
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Région(s) :	
Assurances			
Autres services extérieurs		Département(s) :	
Honoraires			
Publicité		Communes(s) :	
Déplacements, missions			
Charges de personnel	2 937	Bénévolat	
Salaire et charges	2 937		
		CNASEA (emploi aidés) :	
		Autres recettes attendues (précisez)	
Frais généraux		Demande(s) de financement communautaire	
		Ressources indirectes affectées	
Coût total du projet		Total des recettes	
Emploi et contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	6 300	TOTAL	6 300
Au regard du coût total du projet, la collectivité sollicite une subvention de 1 575 €			

² Ne pas indiquer les centimes d'euros

³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

Attestation sur l'honneur

3

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné Axel DUGUA,
représentant(e) légal(e) de la collectivité,

- Déclare que la collectivité est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;

- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

- Demande une subvention de : 1 575 €

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée⁴

au Compte bancaire :

Nom du titulaire du compte : Comptable SGC

Banque :

Domiciliation : Firminy cedex

Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB

3001 00729 C425000000 06

Fait, le 28 octobre 2024 à Saint-Chamond

Signature :

Attention
Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

⁴ Joindre un RIB.

Compte rendu financier de l'action(1)

Cette fiche est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée. Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande de subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grises si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Exercice 200...

Charges	Prévision	Réalisation	%	Produits	Prévision	Réalisation	%
I. Charges directes affectées à l'action				I. Ressources directes affectées à l'action			
60- Achats				70 – Vente de produits finis, prestations de service, marchandises			
Prestations de services							
Achats, matières et fournitures				74 – Subventions d'exploitation			
Autres fournitures				Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61- Services extérieurs							
Locations mobilières et immobilières							
Entretien et réparation							
Assurance				Région(s)			
Documentation							
Divers							
62- Autres services extérieurs				Département(s)			
Rémunérations intermédiaires et honoraires							
Publicité, publication				Commune(s)			
Déplacements, missions							
Servies bancaires, autres							
63- Impôts et taxes				Organismes sociaux (à détailler)			
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes							
64- Charges de personnel				Fonds européens			
Rémunération des personnels				CNASEA (emplois aidés)			
Charges sociales				Autres aides, dons ou subventions affectées			
Autres charges de personnel							
65- Autres charges de gestion courante				75- Autres produits de gestion courante			
66- Charges financières							
67- Charges exceptionnelles				76- Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements				78- Reports ressources non utilisées d'opération antérieures			
I. Charges directes affectées à l'action				I. Ressources directes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature				87- Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le



ID : 042-214202079-20241029-DEC20240180-AU